

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 01 octobre 2013 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2013-09-16

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le seizième jour du mois de septembre de l'an deux mille treize à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, greffière assistent également à cette assemblée.

... le conseiller Luc Champagne a avisé de son absence.

Rs.2013-09-304

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 septembre 2013 avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

4.3 Demande de commandite de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe;
5.8 Avis de présentation d'un règlement;
5.9 Avis de présentation d'un règlement;
5.10 Avis de présentation d'un règlement;
5.11 Demande d'appui de la Ville de Lévis;

REPORTER :

L'item 5.4

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-09-305

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 SEPTEMBRE 2013.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 03 septembre 2013 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 03 septembre 2013 tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

Rs.2013-09-306

DEMANDE DE L'ORGANISME NEZ ROUGE DE LA RÉGION D'ACTON.

Attendu la réussite de l'édition 2012 de l'opération Nez Rouge et qu'à cet égard, le service de raccompagnement reste à 11 soirées pour l'édition 2013;

Attendu que pour ce faire, une demande de subvention est soumise à la Ville afin de payer les frais nécessaires pour les raccompagnements;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 250 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970 à Opération Nez rouge de la région d'Acton à titre de subvention pour le financement des frais nécessaires pour les raccompagnements.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-09-307

ACHAT DE BILLETS DE SPECTACLES POUR LA SALLE LAURENT-PAQUIN.

Attendu que les Productions Artistiques de la Région d'Acton ont soumis un projet aux maires de la MRC d'Acton à l'effet que des billets de spectacles soient achetés et remis à l'ensemble des bénévoles des municipalités respectives;

Attendu que cette source de financement sera précieuse pour la Salle Laurent-Paquin et équitable pour toutes les municipalités puisque le nombre de billets à acheter est au prorata de la population (1 %) de chacune des municipalités;

Attendu que le prix des billets varie entre 20 \$ et 36 \$;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

Artiste	Date	Prix
Les 3 Accords	28 septembre 2013	26,00 \$
Adib Alkhalidey – humoriste	12 octobre 2013	25,00 \$
Julie Fournier-chanteuse country	26 octobre 2013	20,00 \$
Mario Jean	16 novembre 2013	36,00 \$
Yves Lambert – trio	30 novembre 2013	28,00 \$
Étienne Dano – humoriste de la relève	25 janvier 2014	20,00 \$
Laurence Jalbert	14 février 2014	35,00 \$
Les Sœurs Boulay – chanteuses-découverte Radio-Canada 2013	8 mars 2014	25,00 \$
Kevin Parent – acoustique	12 avril 2014	35,00 \$

D'autoriser l'achat de billets et d'autoriser une dépense d'un montant jusqu'à concurrence de 1 000 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310 à Productions Artistiques de la Région d'Acton pour l'achat de billets.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DEMANDE DE COMMANDITE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE – GALA RECONNAISSANCE SCOLAIRE 2012-2013.

La Commission scolaire de Saint-Hyacinthe réalisera son deuxième Gala de reconnaissance scolaire le 7 novembre 2013 et il s'agit d'un événement entièrement autofinancé, l'appui de la Ville est sollicité par le biais d'une commandite.

Le conseil en prend acte.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT.

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 250-2013 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. De plus, une copie est disponible pour les personnes présentes dans l'assistance.

La conseillère Suzanne Ledoux donne un avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet de présenter lors d'une prochaine séance un règlement ayant pour but de modifier le règlement no 201-2010.

Rs.2013-09-308

ADOPTION DU RÈGLEMENT 252-2013.

Selon l'avis de motion qui a été donné, avec dispense de lecture, par le conseiller Patrice Dumont lors de la séance du 09 septembre 2013, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg. 252-2013 « Règlement relatif au stationnement ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... L'item 5.4 est reporté à une séance ultérieure.

Rs.2013-09-309

RÉSOLUTION RELATIVE À LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS.

Attendu que l'édition 2013 de « La Semaine québécoise de réduction des déchets », organisée par Action RE-buts, se déroulera cette année, du 19 au 27 octobre 2013;

Attendu que la Ville d'Acton Vale juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;

Attendu qu'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de nos matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

Que le conseil de la Ville d'Acton Vale proclame la semaine du 19 au 27 octobre 2013, « La Semaine québécoise de réduction des déchets ».

Le conseil invite également tous les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus domestiques dangereux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR L'ANNÉE 2013.

Le Groupe Évimbéc a déposé, le 12 septembre 2013, le rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2014 qui s'établit comme suit :

Rôle d'évaluation foncière 618 331 600 \$

Le conseil prend acte.

RS.2013-09-310

MONTY COULOMBE S.E.N.C., AVOCATES & AVOCATS - OFFRE LE SERVICE PREMIÈRE LIGNE 2014

Attendu que le cabinet d'avocats Monty Coulombe s.e.n.c. a présenté à la Ville d'Acton Vale une entente de service de première ligne qui consiste en un contrat annuel de consultations générales au coût de 750 \$ plus taxes pour l'année 2014;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Suzanne Ledoux appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et résolu :

D'accepter l'entente de service de première ligne du cabinet Monty Coulombe s.e.n.c. tel que proposé au montant de 750 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT.

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 253-2013 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. De plus, une copie est disponible pour les personnes présentes dans l'assistance.

Le conseiller Yves Arcouette donne un avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet de présenter lors d'une prochaine séance un règlement pour la répartition des dépenses relativement aux travaux exécutés dans les cours d'eau Blanchard et ses branches 1 & 2, abrogeant le règlement 234-2012.

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT.

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 254-2013 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. De plus, une copie est disponible pour les personnes présentes dans l'assistance.

Le conseiller Patrice Dumont donne un avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet de présenter lors d'une prochaine séance un règlement pour la répartition des dépenses relativement aux travaux exécutés dans le cours d'eau Viens, abrogeant le règlement 235-2012.

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT.

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 255-2013 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Le conseiller Bruno Lavallée donne avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet de présenter lors d'une prochaine séance le règlement numéro 255-2013 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale.

Rs.2013-09-311

RÉSOLUTION POUR UNE DEMANDE D'APPUI POUR UN AMENDEMENT LÉGISLATIF EN MATIÈRE DE RELATION DE TRAVAIL DANS LE DOMAINE DE LA CONSTRUCTION DE LA VILLE DE LÉVIS.

Attendu que la Ville de Lévis a entrepris des démarches par l'entremise de l'Union de municipalités du Québec (UMQ) pour demander au gouvernement du Québec de modifier la *Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main d'œuvre* afin d'inclure les municipalités au paragraphe 8 de l'article 19 dans le but de nous permettre de réaliser des travaux sur nos bâtiments avec les mêmes pouvoirs en ce domaine que les commissions scolaires et les établissements publics du réseau de la santé;

Attendu que la Ville de Lévis demande l'appui de la Ville d'Acton Vale à sa demande à l'UMQ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yvon Robert appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et résolu :

D'appuyer la Ville de Lévis, par l'entremise de l'UMQ, pour demander au gouvernement du Québec de modifier la *Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main d'œuvre*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... Dépôt du rapport des départements suivants :

- a) Service des incendies;
- b) Cour municipale – Août 2013.

Le conseil prend acte.

... Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2013-09-312

DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES DE LA GESTION DE LA MUTUELLE DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL DE L'UMQ.

Attendu la résolution 2013-03-118 concernant la gestion de la mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail de l'UMQ;

Attendu qu'il y aurait lieu de désigner des signataires pour ladite entente;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu que la Ville d'Acton Vale :

D'autorise la directrice générale ou le maire, à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la participation de la Ville à la Mutuelle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-09-313

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ – SERVICES CULTURELS ET SPORTIFS.

Attendu la parution d'une offre d'emploi pour combler un poste temporaire d'employé aux Services culturels et sportifs;

Attendu la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications et du directeur des Services culturels et sportifs;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'autoriser l'embauche de monsieur Richard Cournoyer pour le poste temporaire d'employé – Services culturels et sportifs, selon la description prévue à l'article 5.03 de la convention collective, débutant le 22 mai 2012. Le salaire accordé est celui de l'embauche d'une classe 3 à la convention collective.

Nom	Nb d'heure	Durée
Richard Cournoyer	Selon les besoins du département	17 septembre 2013 au 27 avril 2014

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-09-314

RÉSOLUTION POUR ADOPTER LA POLITIQUE PORTANT SUR LA RECONNAISSANCE DU PERSONNEL DE LA MUNICIPALITÉ.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que le conseil adopte la politique portant sur la reconnaissance du personnel de la municipalité dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Qu'une copie de cette politique portant sur la reconnaissance du personnel de la municipalité soit remise à chacun des employés de la Ville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-09-315

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'AUGMENTATION DES ASSURANCES COLLECTIVES.

Attendu le contrat d'assurances collectives en vigueur entre l'Union des municipalités, pour et au nom des municipalités (MRC, régies intermunicipales ou organismes municipaux) membres du regroupement Estrie-Montérégie), et SSQ Groupe financier;

Attendu le rapport préparé par Mallette actuaires Inc., daté de juillet 2013, quant au renouvellement desdites assurances, pour la période du 1^{er} octobre 2013 au 31 mai 2014, pour les municipalités (MRC, régies intermunicipales ou organismes municipaux) membres du regroupement;

Attendu la recommandation favorable de la part de Mallette actuaires Inc. ainsi que celle du comité de gestion formé de représentant (e)s des municipalités (MRC, régies intermunicipales ou organismes municipaux) membres;

Attendu que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés, et qu'ils jugent opportun de les accepter.

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

Que la municipalité d'Acton Vale accepte les conditions de renouvellement présentées par SSQ Groupe financier pour la période du 1^{er} octobre 2013 au 31 mai 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-09-316

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS USAGÉS.

Attendu que des soumissions publiques ont été ouvertes le 09 septembre 2013 à 11 h à l'Hôtel de Ville quant à la vente de véhicules et d'équipements usagés;

Attendu que la Ville a reçu treize (13) soumissions;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale adjuge la vente de véhicules et d'équipements usagés, tels que vus sans aucune garantie, au plus haut soumissionnaire ci-après désigné :

DODGE CARAVAN 2003,

Dodge Caravan 2003, à **monsieur Hervé Poirier** au prix de 600 \$, plus taxes applicables.

CHALOUPE 14' EN ALUMINIUM :

Une chaloupe 14' en aluminium avec moteur 15 forces Evinrude 1994 avec remorque de 16' 1994 en acier galvanisé, à **monsieur Serge Leroux** au **prix de 2 200 \$**, plus taxes applicables.

TOUR POUR ANTENNE :

Une tour de 69' de hauteur pour antenne à **monsieur Hervé Poirier** au **prix de 30 \$**, plus taxes applicables.

± 20 HABITS DE POMPIER USAGÉS :

± 20 habits de pompier usagés à **monsieur Hervé Poirier** au **prix de 5 \$**, plus taxes applicables.

PNEUS D'ÉTÉ YOKOHAMA :

Pneus d'été Yokohama 215/65 R16 pouces (reste 5mm), autres pneus de dimensions différentes à **Automobile AF** au **prix de 62 \$**, plus taxes applicables.

BATEAU EN FIBRE DE VERRE :

Un bateau de 14' en fibre de verre, sans moteur (pour bricoleur) à **monsieur Réal Daigle au prix de 21 \$**, plus taxes applicables.

BLOC DE CIMENT :

Un lot de bloc de ciment et de pavé (en palettes) à **monsieur Alain Ouellet au prix de 200 \$**, plus taxes applicables.

LOT DE CHAISES :

Un lot de chaises de différents modèles (à roulettes, bois, empilables, Adirondack) à **monsieur Pascal Martin au prix de 20 \$**, plus taxes applicables.

OUTILS DE MAINTENANCE :

Un lot d'outils de maintenance (chaufferette électrique, perceuse, coupe-bordure, scie radiale, etc.) à **monsieur Denis Lafrance au prix de 175 \$**, plus taxes applicables.

FENÊTRES AVEC CADRAGES :

Cinq fenêtres avec cadrages en acier (neufs) à **monsieur Jean-François Guilbault au montant de 120 \$**, plus taxes applicables.

TOUR À MÉTAL CRAFTEX

La tour à métal Craftex a été retranchée de la liste des objets à vendre.

COMPRESSEUR À AIR PORTATIF :

Un compresseur à air portatif, suite à un tirage au sort, à **Automobile AF au montant de 22 \$**, plus taxes applicables.

PIÈCES POUR ÉLECTRICITÉ :

Un lot de pièces pour électricité (luminaires, luminaires encastrés, boîtes et prises électriques, etc.) à **monsieur Jean-François Guilbault au montant de 50 \$**, plus taxes applicables.

ARTICLES MÉNAGERS USAGÉS :

Un lot d'articles ménagers usagés (jouets, meubles, outils, équipements électroniques, électroménagers, etc.) à **Automobile AF au montant de 41 \$**, plus taxes applicables.

AMEUBLEMENT POUR ENFANT :

Ameublement pour enfant (tables rondes, poufs, etc.) à **monsieur Jean-François Guilbault au montant de 40 \$**, plus taxes applicables.

MACHINE DISTRIBUTRICE :

Une machine distributrice à boissons gazeuses à **Automobile AF** au **montant de 156 \$**, plus taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-09-317

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE DIRECTEUR DES SERVICES CULTURELS ET SPORTIFS À DEMANDER DES OFFRES DE SERVICES POUR L'ENTRETIEN DE LA PISTE DE SKI DE FOND.

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs à demander, par voie de parution dans le Journal La Pensée de Bagot, des offres de services pour l'entretien de la piste de ski de fond pour les saisons 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs. 2013-09-318

REGROUPEMENT D'ACHATS - PRODUITS CHIMIQUES SERVANT AU TRAITEMENT DE L'EAU POUR L'ANNÉE 2014

Attendu que les articles 29.5, 29.8 et 573 de la Loi sur les cités et villes et les articles 14.3 et 14.7 du Code municipal qui permettent la création de regroupements d'achats incluant des municipalités et organismes sans but lucratif tels que les régies intermunicipales de traitement de l'eau;

Attendu que la Ville d'Acton Vale désire participer à un achat regroupé pour des produits chimiques servant au traitement de l'eau;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale confie à la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu le mandat de procéder en son nom et avec les autres municipalités et organismes intéressés à un appel d'offres public regroupé et à l'adjudication des contrats concernant les produits chimiques servant au traitement de l'eau en fonction des besoins indiqués au mandat pour l'année commençant le 1^{er} janvier 2014. Le regroupement pourrait opter pour un contrat ferme de un (1) ou deux (2) ans;

Par la présente résolution, la municipalité ou l'organisme ci-haut mentionné s'engage à respecter le protocole d'entente s'appliquant au regroupement d'achats des produits chimiques servant au traitement de l'eau. De plus, la municipalité ou l'organisme participant délègue madame Nathalie Ouellet, directrice générale ou monsieur Alain Veronneau comme représentants pour participer aux réunions du regroupement d'achats et pour assurer l'approvisionnement des produits visés par la présente résolution selon la procédure habituelle de la municipalité ou de l'organisme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-09-319

ADJUDICATION DU CONTRAT RELATIVEMENT À L'ACHAT D'UNE POMPE ÉLECTRIQUE SUBMERSIBLE.

Attendu que la Ville a demandé deux prix pour la fourniture d'une pompe électrique submersible;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 17 006,52 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-400-10-00, pour la fourniture d'une pompe électrique submersible;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : Pompex inc. au coût de 17 006,52 \$, plus taxes, le tout selon la soumission datée du 06 septembre 2013.

De financer cette dépense à même le fonds général;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... Dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 05 septembre 2013.

Le conseil prend acte.

Rs.2013-09-320

RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE PRÉSENTÉE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (RÉF. PIERRE BLANCHARD).

Attenu que monsieur Pierre Blanchard, désire soumettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec une demande ayant pour but d'obtenir une autorisation pour régulariser le titre de propriété du lot 2 329 082 du cadastre du Québec, publié sous le numéro 142 720 (Bagot) ayant une superficie de 216 561 mètres carrés;

Attendu que dans l'acte, l'auteur, monsieur Roger Loiselle, s'était réservé la partie boisée du lot 73;

Attendu que le lot 2 329 082 du cadastre du Québec n'a pas tenu compte entièrement de cette partie boisée distraite de l'ancien lot 73.

Attendu que monsieur Stéphane Boisvert, officier municipal, atteste que ce projet est conforme au règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la présente demande est conforme au règlement de zonage actuel et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

Que la Ville d'Acton Vale recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder ladite demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

VARIA

Rs.2013-09-321 **VOTE DE FÉLICITATIONS.**

Le conseiller Patrice Dumont propose et il est unanimement résolu de féliciter monsieur Mike Saunders pour avoir remporté le titre d'homme le plus fort du monde de plus de 40 ans, lors d'une compétition qui avait lieu en Irlande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-09-322 **VOTE DE FÉLICITATIONS.**

Le conseiller Yves Arcouette propose et il est unanimement résolu de féliciter madame Alexandra Yerly d'Espace Plein Forme et sa troupe pour l'organisation de la journée Terry Fox.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 18.

M. Pierre Bond	<ul style="list-style-type: none">• Pourquoi le véhicule radar n'est pas en service?• Apporte des commentaires concernant la Sûreté du Québec.
----------------	---

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 21.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt et une minutes (20;21)

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date